



Libellé des chèques pour la demi-pension

IMPORTANT

publié le 04/11/2019

Contrairement à ce qui est imprimé sur les factures (erreur technique), les chèques pour la demi-pension doivent être libellés à l'ordre du **Collège Jean Hay** (et non à celui du Lycée Cordouan).

Merci pour votre vigilance.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.